



Interdiction de devenir formateur

Par **Aju**, le **15/02/2013** à **11:50**

Bonjour,

J'ai bien besoin de vos conseils éclairés.

Il y a deux ans, j'ai fait une formation et suis maintenant graphothérapeute.

Je reçois aujourd'hui une demande pour devenir formateur de graphothérapeutes à mon tour.

Or, en m'inscrivant à la formation, j'ai du signer un document stipulant :

"je m'engage à ne pas utiliser les connaissances dispensées dans le cours pour enseigner moi-même la pédagogie de l'écriture ni la rééducation graphique soit pour mon propre compte, soit pour le compte d'organismes de quelque nature que ce soit. Toute contravention à cet engagement serait passible des tribunaux"

Question 1) est-ce que ce document est légal?

(interdire à quelqu'un d'enseigner à vie me semble difficile)

Question 2) que dois-je faire pour me libérer de cet engagement et ne pas être traînée devant la justice?

Merci

Aju